

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

PROJET DE RÈGLEMENT 1323-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1202-2020 RELATIF
AUX ANIMAUX (RM-CTR-302)

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la Régie intermunicipale de services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), dont Contrecœur, ont convenu de mettre fin à l'entente qui les unis le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'entente de services animaliers intervenue entre la Ville de Contrecœur et le service animalier Pierre-De-Saurel et Régions ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement au premier alinéa de « La Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu » par « Le service animalier Pierre-De-Saurel et Régions ».

ARTICLE 2

L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement au premier alinéa Modifier l'article 6 de ce règlement de « La Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu » par « Le service animalier Pierre-De-Saurel et Régions ».

ARTICLE 3

L'annexe A de ce règlement est modifié par le remplacement « La Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu » par « Le service animalier Pierre-De-Saurel et Régions ».

ARTICLE 4

L'annexe C de ce règlement est abrogé.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Maud Allaire,
Présidente d'assemblée et Mairesse

Me Magalie Hurteau,
Greffière

Règlement 1323-2024 modifiant le règlement 1202-2020 relatif aux animaux (rm-ctr-302)

**D'ATTESTATION DES APPROBATIONS CERTIFICAT
REQUISES**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 1323-2023* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion	13 février 2024
Dépôt du projet de règlement	13 février 2024
Adoption du règlement	
Avis public d'adoption et entrée en vigueur	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce

Maud Allaire,
Présidente d'assemblée et Mairesse

Magalie Hurteau,
Greffière